

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°58/2017

**OBJET : PROPOSITION D'ACQUISITION DES BIENS PROPOSÉS
PAR LA FAMILLE AUDEBERT**

Conseillers en exercice : 23
Présents : 12
Excusés : 11
Pouvoirs : 5
Votants : 17

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie DAVILLER

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait missionné Monsieur BEZZONE, 1^{er} Adjoint, en vue de prendre l'attache des copropriétaires actuels du Cercle de la Fraternité, dans l'espoir d'acquérir leur partie et ainsi constituer une emprise foncière unique utile au développement de projets communaux.

Lors des différents entretiens, la famille GUITRY/AUDEBERT a souhaité proposer à la commune la vente de trois biens, et la rétrocession d'usage d'un quatrième.

Il s'agit des biens suivants :

- La partie et le terrain situé sous le Cercle de la Fraternité parcelle **AM 13** d'une superficie de 366 m² dont un garage.
- Un four à pain situé dans la parcelle **AM 75** d'une superficie d'environ 48 m²
- Une cave cadastrée **AM 154** de 28 m² dans le village
- La cession d'une cave en cours de mesurage d'environ 60m² située sous le domaine public

Cet ensemble présente un intérêt car il offre de nombreuses possibilités : le bâti pour son extension possible, le four pour son caractère patrimonial, et les caves, qui pourront accueillir un lieu d'exposition et d'entreposage.

L'ensemble est proposé au prix de 80 000 € ; mais le prix de chaque bien ne nécessite pas la consultation préalable du service des domaines. La seule partie AM13 est estimée à 40 000€ environ.

Le propriétaire souhaite réaliser cette vente si possible d'ici fin d'année 2017, sachant que l'ensemble des biens est à la vente.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de cette acquisition

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et conclure cette acquisition aux meilleures conditions financières, pour chacune des parties énumérées.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 30 NOV. 2017
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 28 NOV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

